

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2024-079

PUBLIÉ LE 4 MARS 2024

Sommaire

Préfecture de l'Eure /

27-2024-03-04-00001 - Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-05 portant délégation de signature à M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure / Direction de la coordination et de l'appui territorial

27-2024-03-04-00004 - Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-04 Organisant les suppléances de M. le préfet de l'Eure (2 pages)

Page 6

27-2024-03-04-00005 - Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-06 organisant la suppléance de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure (1 page)

Page 9

27-2024-03-04-00006 - Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-09 donnant délégation de signature pour la commission départementale d'aménagement commercial (1 page)

Page 11

27-2024-03-04-00007 - Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-10 donnant délégation de signature pour la commission départementale d'aménagement cinématographique (1 page)

Page 13

27-2024-03-04-00002 - Arrêté n° DCAT-SJIPE-2024-07 portant nomination au service juridique interministériel et des procédures environnementales en tant que délégation interservices dans le département de l'Eure (2 pages)

Page 15

27-2024-03-04-00003 - Arrêté n° DCAT-SJIPE-2024-08 portant délégation de signature au service juridique interministériel et des procédures environnementales en tant que délégation interservices dans le département de l'Eure (2 pages)

Page 18

Préfecture de l'Eure

27-2024-03-04-00001

Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-05 portant
délégation de signature à M. Alaric MALVES,
secrétaire général de la préfecture de l' Eure



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales

Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-05 portant délégation de signature à M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2022-491 du 6 avril 2022 relatif aux emplois de préfet et de sous-préfet ;
- le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;
- le décret du 14 février 2024 nommant M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, sous-préfet d'Evreux ;
- le procès-verbal d'installation de M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, au 4 mars 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de l'Eure, à l'exception :

- de l'acceptation des démissions des maires (article L.122-10 du CGCT),
- de la notation des chefs des services déconcentrés de l'Etat dans le département,
- des réquisitions de la force armée,
- des demandes de concours des forces mobiles,
- des arrêtés de conflit.

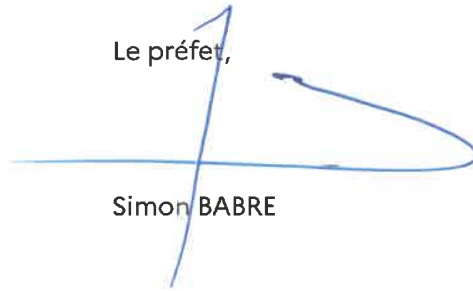
ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé d'assurer sa suppléance et reçoit à ce titre délégation permanente pour exercer ses fonctions.

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

ARTICLE 4 : M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **04 MARS 2024**

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that curves into a large loop to the right, crossing itself.

Simon BABRE

Préfecture de l'Eure

27-2024-03-04-00004

Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-04

Organisant les suppléances de M. le préfet de
l'Eure



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales

Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-04 Organisant les suppléances de M. le préfet de l'Eure

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 26 janvier 2022 nommant M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;
- le décret du 9 septembre 2022 nommant M. Karl TERROLLION, sous-préfet en service extraordinaire, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;
- le décret du 30 septembre 2022 nommant M. Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, sous-préfet de Bernay ;
- le décret du 14 février 2024 nommant M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, sous-préfet d'Evreux ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : En cas d'absences simultanées de M. le préfet de l'Eure et de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, M. Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, est chargé d'assurer la suppléance de M. le préfet de l'Eure.

ARTICLE 2 : En cas d'absences simultanées de M. le préfet de l'Eure, de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure et de M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys, est chargé d'assurer la suppléance de M. le préfet de l'Eure.

ARTICLE 3 : En cas d'absences simultanées de M. le préfet de l'Eure, de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, de M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure et de M. le sous-préfet des Andelys, M. Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, sous-préfet de Bernay est chargé d'assurer la suppléance de M. le préfet de l'Eure.

ARTICLE 4 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

ARTICLE 5 : M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **04 MARS 2024**

Le préfet,

Simon BABRE

Préfecture de l'Eure

27-2024-03-04-00005

Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-06
organisant la suppléance de M. le secrétaire
général
de la préfecture de l' Eure



PRÉFET DE L'EU

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales

Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-06 organisant la suppléance de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

VU le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;

VU le décret du 9 septembre 2022 nommant M. Karl TERROLLION, sous-préfet en service extraordinaire, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

VU le décret du 14 février 2024 nommant M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, sous-préfet d'Evreux ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, M. Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, est chargé d'assurer la suppléance de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure.

ARTICLE 2 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

Article 3 : M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 04 MARS 2024

Le préfet,

Simon BABRE

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 EVREUX CEDEX
Té. (standard) 02 32 78 27 27 - www.eure.gouv.fr

Préfecture de l'Eure

27-2024-03-04-00006

Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-09
donnant délégation de signature
pour la commission départementale
d'aménagement commercial

**Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-09
donnant délégation de signature
pour la commission départementale d'aménagement commercial**

VU :

- le code de commerce, notamment son article L. 752-1 ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 26 janvier 2022 nommant M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;
- le décret du 30 septembre 2022 nommant M. Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, sous-préfet de Bernay ;
- le décret du 14 février 2024 nommant M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, sous-préfet d'Evreux ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, sous-préfet d'Evreux, M. Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, sous-préfet de Bernay et M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys, pour présider les réunions de la commission départementale d'aménagement commercial et signer, d'une part, les procès-verbaux de ces réunions, d'autre part, les décisions qui en émanent.

ARTICLE 2 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, M. le sous-préfet de Bernay et M. le sous-préfet des Andelys sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **04 MARS 2024**

Le préfet,



Simon BABRE

Préfecture de l'Eure

27-2024-03-04-00007

Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-10
donnant délégation de signature
pour la commission départementale
d'aménagement cinématographique



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales

Arrêté N° DCAT-SJIPE-2024-10 donnant délégation de signature pour la commission départementale d'aménagement cinématographique

VU :

- le Code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L212-6 à L212-9 et R212-6 à R212-7
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 26 janvier 2022 nommant M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;
- le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;
- le décret du 30 septembre 2022 nommant M. Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, sous-préfet de Bernay ;
- le décret du 14 février 2024 nommant M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, sous-préfet d'Evreux ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, sous-préfet d'Evreux, M. Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, sous-préfet de Bernay et M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys, pour présider les réunions de la commission départementale d'aménagement cinématographique et signer, d'une part, les procès-verbaux de ces réunions, d'autre part, les décisions qui en émanent.

ARTICLE 2 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, M. le sous-préfet de Bernay et M. le sous-préfet des Andelys sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **04 MARS 2024**

Le préfet,

Simon BABRE

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 EVREUX CEDEX
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 - www.eure.gouv.fr

Préfecture de l'Eure

27-2024-03-04-00002

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2024-07
portant nomination
au service juridique interministériel et des
procédures environnementales
en tant que délégation interservices dans le
département de l' Eure



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales

**Arrêté n° DCAT-SJIPE-2024-07
portant nomination
au service juridique interministériel et des procédures environnementales
en tant que délégation interservices dans le département de l'Eure**

Vu la loi n°82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

Vu le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;

Vu le décret du 14 février 2024 nommant M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, sous-préfet d'Evreux ;

Vu le procès-verbal d'installation de M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, au 4 mars 2024 ;

Vu l'arrêté n° SJIPE 001 du 28 décembre 2020 portant création et organisation d'un service juridique interministériel et des procédures environnementales sous forme de délégation interservices dans le département de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCAT/SCPPAT/23-3 du 9 juin 2023 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;

ARRÊTE

Article 1 : NOMINATIONS

M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure est nommé délégué interservices du service juridique interministériel et des procédures environnementales.

1 / 2

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 EVREUX CEDEX
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 - www.eure.gouv.fr

Mme Estelle BORDET, directrice de la coordination de l'action territoriale est nommée déléguée interservices adjointe du service juridique interministériel et des procédures environnementales.

M. Nadir MILIANI, attaché principal d'administration, est nommé chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales.

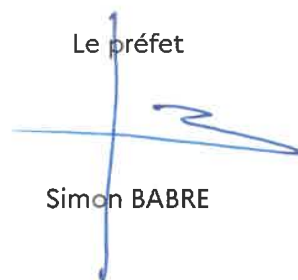
Mme Nathalie GUILLET, attachée d'administration, est nommée adjointe au chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales.

Article 2 : Cet arrêté abroge toute nomination antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

Article 3 : Le délégué interservices et son adjointe, le chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales et son adjointe sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **04 MARS 2024**

Le préfet



Simon BABRE

Préfecture de l'Eure

27-2024-03-04-00003

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2024-08
portant délégation de signature
au service juridique interministériel et des
procédures environnementales
en tant que délégation interservices dans le
département de l' Eure



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales

**Arrêté n° DCAT-SJIPE-2024-08
portant délégation de signature
au service juridique interministériel et des procédures environnementales
en tant que délégation interservices dans le département de l'Eure**

Vu la loi n°82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

Vu le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;

Vu le décret du 14 février 2024 nommant M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, sous-préfet d'Evreux ;

Vu le procès-verbal d'installation de M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, au 4 mars 2024 ;

Vu l'arrêté n° SJIPE 001 du 28 décembre 2020 portant création et organisation d'un service juridique interministériel et des procédures environnementales sous forme de délégation interservices dans le département de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCAT/SCPPAT/23-3 du 9 juin 2023 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

Vu l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2024-07 portant nomination au service juridique interministériel et des procédures environnementales en tant que délégation interservices dans le département de l'Eure ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Alaric MALVES, délégué interservices, dans la limite des attributions de la délégation interservices constituant le service juridique interministériel et des procédures environnementales.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alaric MALVES, délégué interservices, Mme Estelle BORDET, déléguée interservices adjointe, reçoit à ce titre délégation de signature pour l'ensemble des attributions de la délégation interservices.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alaric MALVES, délégué interservices, et de Mme Estelle BORDET, déléguée interservices adjointe, M. Nadir MILIANI, chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales, reçoit à ce titre délégation de signature pour l'ensemble des attributions de la délégation interservices.

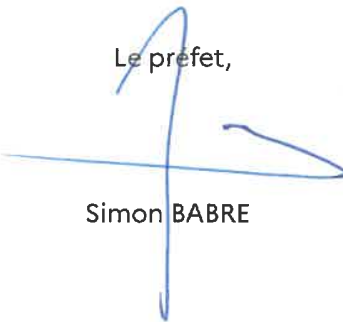
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alaric MALVES, délégué interservices, de Mme Estelle BORDET, déléguée interservices adjointe, et de M. Nadir MILIANI, chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales, Mme Nathalie GUILLET, adjointe au chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales, reçoit à ce titre délégation de signature pour l'ensemble des attributions de la délégation interservices

ARTICLE 2 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

ARTICLE 3 : Le délégué interservices et son adjointe, le chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales et son adjointe sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **04 MARS 2024**

Le préfet,



Simon BABRE